

Objet: Badges portail électrique (prix) - 2021\_070

**Séance du vendredi 22 octobre 2021**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 18/10/2021

Présents : 10

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

**Absents:** Bruno FILIOL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut fixer le tarif concernant les badges supplémentaires pour l'accès du portail électrique de l'école demandés par les locataires pour accéder aux logements de la commune, le premier ayant été payé par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide de fixer le prix de vente pour tout achat d'un badge supplémentaire à 15€00.
- décide de fixer le prix de vente d'un badge pour perte, vol ou casse à 15€00.

Les badges devront être restitué à chaque résiliation de bail , au moment de l'état des lieux sans aucun remboursement de la part de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 8/11/2021  
et publication ou notification du 8/11/2021.

Le Maire,  
A. DUJOLS

